Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260618-202606006-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 11 juin 2026

Délibération du conseil municipal

Jeudi 18 juin 2026 – 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLENO Patrice, Maire.
PRESENTS : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline, BESNARD David, DANJON Frédérique, BALAVOINE Thierry,
SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

N°202606006 – DECISION MODIFICATIVE N°1 & 2/2026 – BUDGET RESTAURANT (locaux commerciaux)

Vu l'article L.1612.-4 du Code Général des Collectivités,

Le Maire fait part au conseil que des crédits ont été votés au budget primitif 2026 au compte 1641 afin de combler le besoin de fonctionnement. La Préfecture des Côtes d'Armor a rétorqué cette opération et demande qu'une décision modificative soit prise afin de rétablir cette équilibre.

Le Maire propose les mouvements de crédits suivants :

DM 1

Crédits à ouvrir

Sens	Section	Opération	Chapitre	Article	Objet	Montant
R	I	ONA	13	13248	Subventions d'équipement reçues des communes et structures assimilées	104 141.74 €
					TOTAL	**104 141.74 €**

Crédits à réduire

Sens	Section	Opération	Chapitre	Articles	Objet	Montant
R	I	ONA	16	1641	Marché voirie – LCBC	-104 141.74 €
					TOTAL	**-104 141.74 €**

DM 2

Crédits à ouvrir

Sens	Section	Opération	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	I	ONA	16	165	Remboursement Caution	3.10 €
					TOTAL	**3.10 €**

Crédits à réduire

Sens	Section	Opération	Chapitre	Articles	Objet	Montant
D	I	ONA	16	2051	Marché voirie – LCBC	-3.10 €
					TOTAL	**-3.10**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260618-202606006-DE

Pour copie conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 25 JUIN 2026
et de sa publication le 25 JUIN 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES
22320